

Jardin d'Enfants "Les Lucioles"



Projet Pédagogique



PREFACE

Le Projet d'Établissement (Multi-Accueil/Jardin d'enfants)

A. Un projet social autour de deux structures Petite Enfance

Les porteurs de ce projet sont :

- La **municipalité de Puygouzon** qui a construit et présenté le projet auprès des différentes instances décisionnaires (CAF/PMI) et qui l'a financé par le biais d'un contrat Enfance et Jeunesse.

L'objectif étant de **regrouper** les infrastructures liées à l'enfance sur un même territoire et créer ainsi un **pôle Petite Enfance** sur la commune de Puygouzon.

- L'**association « Les Lucioles »** gestionnaire des deux activités.
- Le **département** du Tarn via la PMI (Protection Maternelle et Infantile), qui donne l'agrément et assure le suivi et le contrôle de la structure.

Les partenaires financeurs sont :

- La **CAF/MSA** qui participe aux frais de fonctionnement sous forme de prestation de service via un conventionnement « prestation de service unique ».
- La **municipalité** qui verse une subvention de fonctionnement dans le cadre du contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF/MSA.

B. Un projet pédagogique

Afin que l'**action éducative** soit cohérente vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, un projet pédagogique définit les orientations de notre travail d'équipe autour d'**objectifs communs**.

Il se veut être un **outil de communication** pour faire connaître notre travail aux parents, aux organismes extérieurs, et sert de référence à la formation des stagiaires, des nouveaux salariés et à l'accueil de nouveaux intervenants.

I. PRESENTATION



A. Une petite structure pour les 2 ans - 4 ans

Dans le souci d'un **accueil personnalisé** et à la dimension de l'enfant (capacité d'accueil de 12 enfants de **2 à 4 ans**), **le jardin d'enfants** fonctionne du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45, excepté le mercredi où l'accueil est assuré de 8h à 18h et est mutualisé avec le multi-accueil.

Un **règlement de fonctionnement** est remis aux parents lors de l'inscription. Il définit les modalités d'accueil de l'enfant et de sa famille au sein de la structure, et pointe les obligations des deux parties (structure/famille).

Ce lieu de vie a pour objectif :

- De favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant
- D'accompagner l'autonomie de l'enfant en le prenant en compte dans son individualité, en lui garantissant un environnement affectif, sécurisant, et en l'aidant dans sa rencontre avec les autres par des activités.

Il s'inscrit dans une cohérence et une continuité avec le projet pédagogique du multi-accueil et vise à faciliter la **transition** entre le multi-accueil ou la famille, et l'école, dans une prise en charge globale de l'enfant (équilibre entre le besoin de soins affectifs et physiques et les besoins d'apprentissages).

Il se veut être un **lien** et un **rapprochement** avec l'**école** maternelle (activités en commun, temps d'échanges....).

B. L'espace

L'accueil se fait dans des locaux, chaleureux et colorés, dans un décor adapté et réfléchi pour l'enfant afin qu'il puisse trouver un espace répondant à ses besoins de soins, d'activités et d'apprentissages.

1) Le hall d'entrée vitré

C'est un petit lieu de transition où l'enfant et le parent rencontrent la structure, commencent à s'en imprégner :

- Un portant roulant, avec pour chaque enfant, un cintre et un sac, permet d'accrocher son manteau et déposer ses chaussures.
- Un bac avec ses chaussons, des petits tapis et chaises colorées, sont mis à disposition pour lui permettre de se (dé)chausser confortablement.

- Un rangement mural avec sa photo permet de déposer ses dessins ou autres réalisations pour qu'il puisse les partager avec son parent s'il le désire.

Le parent peut prendre connaissance de l'activité réalisée le matin, par un affichage.

2) Le lieu de vie

L'aménagement de l'espace est conçu de manière à ce que l'enfant puisse se diriger vers l'activité qui l'intéresse.

a) L'espace du « jeu symbolique » avec à disposition :

- un module en bois cuisine et dînette (table, tabourets, four, placard, évier, gazinière, vaisselle, fruits, légumes,...),
- un module en bois nurserie (poupées, habits, lit, chaise haute, biberons...)
- un établi (outils, vis, clous,...) et briques «Duplo»,
- un module en bois avec une ferme en bois et ses animaux
- un espace voitures avec tapis routier, garage en bois, voitures, circuit train en bois, «kaplas»...
- un coin déguisements avec un portant à vêtements, des accessoires divers, un miroir et un présentoir à marionnettes.

L'enfant peut également se poser s'il le désire grâce à un espace repos (matelas, coussins, plaid...) aménagé au côté d'un coin lecture (banquette, fauteuil, livres et album photos)

Un grand tapis permet également aux enfants de se retrouver dans des temps définis par l'adulte pour des moments de partage autour de comptines et histoires.

Deux porte-photos muraux offrent la possibilité aux enfants d'apporter une photo de leur famille (lien avec la maison) et d'y retrouver des moments de vie passés au Jardin d'enfants.

b) L'espace des jeux éducatifs avec à disposition :

- des étagères en bois qui présentent divers puzzles, jeux d'encastrement, perles, lotos, jeux de mémoire.

- un chevalet double face en plastique, monté sur deux grands bacs qui permet le dessin en position debout, avec diverses feuilles de papiers, des crayons (feutres et couleurs) qui offrent le choix.
- deux tables d'activité dont une avec un bac central contenant de grandes pièces rondes et colorées qui permettent de réaliser des mosaïques.
- Un tableau qui permet de marquer sa présence (adultes et enfants) par un magnet personnalisé, au moment de l'arrivée.

3) La chambre

Les enfants dorment sur des **matelas au sol** (12) avec des **sacs de couchage** de couleurs différentes. En été, nous utilisons des draps en coton colorés.

Chaque enfant a son lit qui lui est réservé.

4) La salle de change

Les enfants ont à leur disposition un petit lavabo avec un miroir, du savon liquide, des gants, des serviettes, pour faciliter le lavage des mains et du visage.

Les soins d'hygiène corporelle sont facilités par une table de change munie d'un escalier coulissant, de placards de rangements (couches, serviettes, vêtements de rechange...) et d'une vasque.

Des pots, deux WC à leur taille complètent cet aménagement.

Des **casiers individuels nominatifs** permettent de déposer les affaires de chaque enfant (rechange, pommade pour érythèmes, antipyrétique...).

Les **transmissions** concernant les soins corporels et médicaments (aux heures de levers ou de couchers) sont transcrites journalièrement sur un tableau.

Une armoire à pharmacie contient le nécessaire afin d'effectuer les soins infirmiers (antiseptique, pansements, sérum physiologique, compresses, thermomètre...).

C. Les espaces communs avec le Multi-Accueil

1) La cuisine

Elle est équipée pour le **maintien à température des repas** (livrés en chaîne froide/chaude par la cantine scolaire de Puygouzon), pour la

conservation au froid des denrées alimentaires qui le nécessitent, pour la **stérilisation** et la **mise en température** des biberons, pour le stockage des ustensiles de repas, des denrées alimentaires...

C'est un lieu **exclusivement réservé aux adultes**.

2) L'espace repas

Deux salles composent cet espace (une pour le Jardin d'Enfants et une pour le Multi-Accueil) et communiquent par une porte toujours ouverte pour permettre aux enfants d'avoir un regard, une communication verbale sur le groupe voisin.

Les enfants du jardin d'enfant ont un mobilier à leur taille (3 tables et leurs chaises) qui leur permet de prendre les repas par **groupe de 4**, avec un **adulte** qui **mange avec eux**.

Un tableau permet la transmission des prescriptions médicales (posologie, fréquence....) quand celles-ci nécessitent des prises au moment du repas de midi ou du goûter.

3) La salle d'eau

Cette salle entièrement carrelée s'ouvre par une grande baie vitrée sur le Multi-Accueil. Elle est équipée d'une fontaine centrale pour le lavage des mains et permet la mise en place de jeux d'eau à l'aide de piscines, bac à eau.

Une table et des tabourets permettent la mise en place d'activités (pâte à modeler, pâte à sel, peinture, dessin...) en petit groupe (2 ou 4).

Un chariot et un meuble à tiroirs permettent le stockage du petit matériel (peintures, papiers...).

4) La salle de motricité

Elle est équipée de modules favorisant l'expression corporelle :

- tapis colorés antidérapants
- élément à bascule
- modules de motricité (pentes, escalier, tunnel...)
- ballons
- parcours d'équilibre

Cette salle s'ouvre sur le Multi-Accueil et le patio, par deux grandes baies vitrées.

5) Le patio

Cet espace central à ciel ouvert donne sur le jardin d'enfant et certains espaces communs aux deux structures. Il permet d'organiser des jeux d'eau en extérieur (piscines, toboggan, modules à bascule, bacs à hauteur d'enfants...) en période estivale.

6) La bibliothèque

Elle est aménagée de façon confortable (tapis, coussins, canapés de couleurs).

Des étagères présentent des **livres** classés par thèmes que l'adulte raconte aux enfants. Un grand bac à livres permet aux enfants la manipulation en libre accès.

Un module en bois présente divers **instruments de musique**, [à percussions (maracas, castagnettes, clave, guiro, tambourins, clochettes...), à vent (divers appeaux manuels et soufflés...)], un lecteur CD.

Un autre module en bois présente divers **puzzles** de différentes matières et niveaux de difficultés.

Une **télévision** permet aux enfants de rencontrer l'histoire par le biais du support vidéo, (le **diaporama** est également exploité dans une salle permettant d'avoir l'obscurité).

7) Le bureau

- Il permet à l'**équipe de direction** d'assumer les tâches administratives et de fonctionnement relatives à la structure (cf. fiche de poste) et de recevoir les familles ou les intervenants extérieurs.
- Il permet aux **parents gestionnaires** d'accomplir les tâches inhérentes à leur rôle au sein de l'association.

8) Le jardin

Un **espace extérieur**, équipé, offre également de multiples possibilités d'exploration.

L'aménagement de cet espace a été réfléchi de façon à ce que chaque enfant puisse y trouver son compte.

Aussi, **divers centre d'intérêts** sont proposés dans l'espace, en fonction des possibilités motrices de chacun :

- un bac pour jouer aux petites voitures
- un ensemble de toboggans avec divers niveaux de difficultés
- un espace de découverte pour les plus petits (tunnel, tapis...)
- un module tunnel chenille
- un tourniquet
- une maisonnette
- un module cuisine avec dînette et sa table avec chaises
- divers trotteurs (motos, tracteurs, tricycles, autos...)
- divers bancs plastiques et bois

Cet espace laisse une grande part à l'exploration et au jeu libre en permettant à chacun d'exprimer ses potentialités, dans le respect de l'autre.

D. Une journée type

7h45→9h	ACCUEIL côté Multi-Accueil Accompagnement dans la salle de jeux libres
9h→9h30	ACCUEIL côté Jardin d'Enfants Activités libres (jeux symboliques, éducatifs)
9h30→10h	GOÛTER DU MATIN
10h→10h30	Proposition du pot/wc
10h30→11h30	Activités dirigées proposées aux enfants (à l'intérieur ou à l'extérieur)
11h30→12h	Accueil /départ + accompagnement en jeux libres
12h→13h	REPAS
13h→13h30	Déshabillage, proposition du pot/wc + couchers
13h30→14h30 (minimum)	SIESTE
14h30→15h30	Premiers levers selon le rythme de l'enfant Proposition du pot/wc+ rhabillage Accueil et accompagnement dans la salle de jeux libres
16h→16h30	GOÛTER
16h30→16h45	Premiers départs côté Jardin d'Enfants
16h45→18h45	RETOUR côté Multi-Accueil Accompagnement dans la salle de jeux libre, de motricité, de bibliothèque ou à l'extérieur.

II. LES DEMARCHES PEDAGOGIQUES

Afin que **l'action éducative** soit **cohérente** vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, nous avons choisi de rédiger un projet pédagogique qui définit les **orientations** de notre **travail d'équipe** autour d'**objectifs communs**.

Il n'est pas une fin en soi, mais un rail sur lequel le quotidien s'appuie.

Ce projet s'enrichit des **compétences** et des **observations** de chaque membre de l'équipe.

Le jardin d'enfants doit s'inscrire dans une cohérence et une continuité entre le projet pédagogique du Multi-Accueil et l'idée d'une future intégration à l'école.

L'équipe éducative a pour but de favoriser l'adaptation progressive de l'enfant au milieu scolaire en tenant compte de son développement global.

Les moyens mis en œuvre :

- Organisation d'un lieu de vie adapté à son âge, qui prend en compte son développement moteur, psychoaffectif (maturité), cognitif. L'enfant de 2-3 ans doit trouver un équilibre entre des soins affectifs et psychiques et un besoin d'**apprentissages**, d'**autonomie**, de **socialisation**. Il convient donc de respecter son rythme (sommeil, acquisition de la propreté, langage, autonomie corporelle...) tout en stimulant les acquisitions et les futurs apprentissages, sans les anticiper de manière excessive.
- Planification, vers le lieu de scolarisation, de temps spécifiques, aménagés en commun autour d'ateliers co-animés (motricité, lecture...) et des temps de récréation pour favoriser un passage en douceur.
Cette démarche vise à préparer l'enfant à quitter un groupe qu'il connaît pour faciliter son entrée à l'école maternelle.

A. L'accompagnement de l'enfant

L'observation et la parole : outils de médiation privilégiés

- **L'observation** reste le premier outil d'accompagnement de l'enfant dans nos démarches quotidiennes, afin que l'intervention de l'adulte n'interfère pas trop hâtivement sur l'intention ou l'action présente ou à venir, de celui-ci.

En effet, l'observation est ce qui renseigne, est ce qui pose une action ou une intention et aide à interpréter une situation donnée dans un contexte donné.

Elle permet, par la suite, que les réponses soient adaptées au mieux afin que chacun puisse être entendu, reconnu et qu'ainsi les messages circulent (communication, éducation).

L'observation va constituer un outil essentiel pour le professionnel dans sa mission de prévention.

- **La parole** reste un outil de médiation privilégié, qui permet de mettre en mots les situations, les émotions et ainsi donner un sens à ce qui est vécu par l'enfant.

Cette parole circulant, cela permet que chacun soit acteur, sujet et puisse se construire dans le respect de l'autre.

Observation et parole doivent nous permettre de garder toujours à l'esprit que **l'enfant a des capacités que l'on doit reconnaître**, afin de ne pas trop anticiper ou figer les choses pour l'aider justement à passer à « autre chose » de façon autonome, étape indispensable pour devenir sujet.

Notre accompagnement, par la « **juste** » **distance affective** utilisée doit assurer une « **juste** » **contenance** pour permettre à l'enfant de faire et d'être.

Pour nous, la « juste » distance affective est un **accompagnement qui passe par le corporel mais aussi, et surtout par le langage** qui va aider à médiatiser la relation enfant-adulte.

1) L'accueil

Accueillir un enfant, c'est lui faire vivre une des **premières séparations** d'avec sa famille.

Il y a la séparation du matin, mais aussi les retrouvailles du soir.

Ce sont des moments qui peuvent être difficiles tant pour le parent que pour l'enfant (sentiment de culpabilité, difficulté à se séparer, peur de l'abandon, de l'inconnu...).

C'est pourquoi, établir une **relation de confiance** est un des objectifs de l'EJE (référente de l'accueil), médiateur entre la famille et l'enfant et entre la famille et la structure.

L'observation, l'écoute, le dialogue permettent d'exprimer les ressentis, les craintes, mais aussi les besoins de chacun dans un souci de respect réciproque.

a) La séparation

Le rôle de l'EJE est de permettre qu'elle puisse se vivre le mieux possible par :

- **Une adaptation progressive** parent(s)- enfant dans la structure : savoir prendre son temps et aménager un espace- temps, nous paraît être une priorité. Cette préparation à la séparation permet à

l'enfant, à sa famille, à l'EJE de faire connaissance. L'enfant se repère petit à petit en présence du parent. Par l'observation et la parole, l'EJE accompagne l'enfant et le parent pour les amener à être acteur dans l'épreuve de séparation.

- **Un accueil individualisé et sécurisant** : l'enfant est accueilli par une EJE référente (lien entre la structure et l'équipe durant tout le temps de l'adaptation), dans une attitude rassurante et de soutien, pour faciliter le passage « maison-jardin d'enfants », puis « maman-EJE-structure ».

Cette transition peut être aidée par l'apport d'un objet « transitionnel », familièrement appelé « le doudou », qui servira à symboliser ce passage (va et vient entre la maison et la structure).

L'adulte, par l'observation, peut décider d'encourager l'enfant à se passer de ce doudou ou sucette si le bien être de celui-ci et la relation à l'autre s'en trouvent compromis (risque de repli sur soi, enfermement dans le mal être corporel et psychique...), ce qui serait contraire à l'objectif d'intégration et d'autonomie mis en œuvre dans toute démarche de socialisation.

Une **caisse à doudous** lui permet, s'il le désire, de l'y déposer.

Lorsque l'enfant est prêt, il est même encouragé à déposer son **doudou** directement **dans son lit** à son arrivée.

Il signifie, aussi, sa présence en déposant sa **photo** sur un tableau magnétique prévu à cet effet. Les adultes qui accompagnent les enfants effectuent le même rituel.

b) Les retrouvailles

Elles peuvent être un **moment chargé d'émotion** après une journée de séparation : le parent est pris entre cette envie de retrouver son enfant et ce temps nécessaire que celui-ci lui demande pour lui permettre de vivre cette nouvelle séparation d'avec la structure.

Ce moment de retrouvailles peut être aussi l'**occasion** pour l'enfant de tester les adultes en présence pour se situer face aux règles et aux limites et ainsi **tester la place de chacun**.

L'Auxiliaire de Puériculture est là pour accompagner, mettre des mots si besoin est, sur le vécu de l'enfant et du parent.

Elle a le souci de veiller à la transmission des informations importantes sur la journée de l'enfant sans toutefois faire un compte-rendu exhaustif qui irait à l'encontre de l'idée de séparation : confier son enfant, c'est accepter qu'il vive des choses en dehors de soi, et accepter de ne pas tout savoir.

2) Le jeu : un des besoins fondamentaux de l'enfant

La structure est un lieu de vie, un lieu d'éveil qui va permettre à l'enfant de faire différentes expériences intellectuelles, motrices et sociales et ainsi **satisfaire ses besoins inhérents au développement.**

Le jeu est un des besoins fondamentaux du jeune enfant. Il est l'essence même du développement de celui-ci, de la même façon que ce développement nourrit sans arrêt son jeu.

L'enfant ne joue pas pour apprendre mais **apprend parce qu'il joue.**

Le jeu est le travail de l'enfant et le **plaisir** est le **moteur** de son jeu.

L'adulte est là pour **donner du sens** au jeu (il ne joue pas, il accompagne), pour aider l'imaginaire à exister et ainsi l'enfant à se construire.

Le jeu a des **règles** et des **limites**, l'adulte est celui qui va aider l'enfant à en comprendre le sens, en passant par le plaisir.

Il est aussi un des premiers **moyens** pour l'enfant **de rencontrer, de découvrir l'autre** dans des relations de plaisir, mais aussi de déplaisir (conflit, frustration...).

a) L'activité libre et le jeu symbolique

L'aménagement de l'espace est conçu de manière à ce que l'enfant puisse se diriger vers l'activité qui l'intéresse, qu'il puisse **être acteur dans ses choix.**

L'adulte est présent pour observer et accompagner, et de ce fait adapter son intervention aux besoins du moment, encourager, respecter le désir de l'enfant à jouer seul, proposer, partager et l'aider à gérer la rencontre avec l'autre.

Deux espaces y sont différenciés : un espace avec la mise en situation d'objets qui favorise l'élaboration du jeu symbolique (sur deux salles) et un espace avec des jeux éducatifs qui favorisent l'apprentissage.

Dans un premier temps (à l'accueil) tout l'espace n'est pas mis à disposition, pour que les enfants l'investissent progressivement.

Afin de favoriser « le bien vivre ensemble » certaines **règles** sont données aux enfants :

- Les livres doivent être consultés assis, respectés et rangés après lecture,

- le coin repos doit être utilisé pour des moments calmes,
- les jouets des divers univers de jeux symboliques (voitures, poupées, bricolage...) doivent rester dans leur espace,
- les jeux d'apprentissage doivent être remis à leur place après utilisation,
- les enfants doivent respecter le nombre de places disponibles par activité, déterminées par le nombre de tabourets autour des deux tables et des colliers (6) pour l'espace voitures/animaux/bricolage.

Les enfants peuvent également réaliser des dessins librement, sur un support vertical, avec des feutres, crayons, papiers à disposition, avec pour objectif de favoriser l'expression, mais aussi d'affiner la préhension et le geste.

Ils sont sollicités, pour ranger les espaces avant le goûter du matin, l'activité dirigée du jour, le repas de midi, le goûter de l'après-midi et le retour côté Multi-Accueil (dans le cadre de la mutualisation). L'objectif est de formaliser la fin d'une séquence et de permettre au groupe de retrouver par la suite un espace accueillant et repérant.

b) L'activité «dirigée »

Des **ateliers** permettent à l'enfant de faire des **expériences**, des **découvertes** avec pour but de :

- Développer et affiner ses capacités cognitives et corporelles,
- permettre d'acquérir une confiance en soi, une curiosité, qui favorisent l'autonomie psychique et corporelle.

Ainsi, l'objectif de l'adulte va être de :

- **Satisfaire les besoins** de l'enfant en tenant compte de son évolution psychoaffective : manipuler des matières comme l'eau, la peinture... pour lui permettre de revivre, d'intégrer et dépasser certaines situations qui peuvent être difficiles (acquisition de la propreté...),
- satisfaire ses besoins **d'expression individuelle** (laisser sa trace) mais aussi progressivement **d'expression collective** (partage...).

L'introduction d'un **cadre** avec des **règles** spécifiques à chaque atelier, des consignes, un début (préparatifs) et une fin (rangement) va constituer pour l'enfant des **repères** dans le temps (ex : le moment des chansons après le goûter du matin), et dans l'espace (ex : la peinture à un endroit précis).

L'enfant est amené peu à peu à **partager**, à **écouter** l'autre. L'atelier peut être un support à l'**élaboration d'une transmission** (pour maman, pour la crèche...) mais peut ne **pas être obligatoire**.

Il nous semble important d'être vigilant à ce que le plaisir et le désir de l'adulte ne prennent pas le dessus sur les capacités réelles de l'enfant (attention au conditionnement).

c) Les supports d'activité proposés

- Le livre

Il a une place privilégiée dans notre projet pédagogique, et est un moyen de favoriser, l'**échange**, l'**imaginaire** des enfants en abordant des thématiques familières qui correspondent à leur développement psychoaffectif.

Aussi, l'enfant le rencontre et l'utilise de diverses façons :

- En **libre accès**, pour encourager l'enfant à avoir une part autonome dans ses choix, pour favoriser l'échange et l'imaginaire sans l'intervention automatique de l'adulte. Cependant celui-ci est là pour rappeler la notion de respect du livre.
- en **activité dirigée** : l'adulte présente et raconte le livre en encourageant les enfants à écouter puis partager les émotions, les questionnements pour que circule mieux le message délivré et que chacun puisse en retirer quelque-chose.
- en **prêt** : afin que l'enfant puisse partager avec ses parents, les livres qu'il a plaisir à parcourir dans notre bibliothèque, seul ou accompagné, nous lui proposons d'en emporter un pour le week-end, à la maison. Il va de soi, que nous sollicitons les parents pour qu'ils l'aident dans le soin qu'il doit apporter à ce livre pour qu'il nous soit restitué en bon état et qu'ainsi ce système de prêt puisse perdurer.
- en **abonnement** : il est proposé aux parents, de façon non obligatoire, d'abonner leur enfant à « L'école des loisirs »: 8 livres (pour les 2-4 ans) sont réunis dans l'abonnement, offrant ainsi à l'enfant une première collection d'albums en couleurs qu'il reçoit au jardin d'enfants.

Ainsi le livre est, pour nous, l'occasion de promouvoir la lecture et de donner accès à la littérature à tous les enfants, vecteur indispensable à leur développement.

- Les jeux d'apprentissage

Ils (puzzles, encastremements, jeux de lotos, mémos...) sont mis à disposition des enfants, de façon progressive et ont pour objectifs de les sensibiliser aux couleurs, formes, lettres, chiffres (L'adulte qui accompagne en profite pour les nommer et ainsi aider l'enfant à s'en imprégner sans toutefois l'obliger à en faire de même : L'objectif est de **sensibiliser** et **non de forcer**), mais aussi de renforcer la concentration, l'**intégration des règles**, qu'il faut comprendre, mémoriser et appliquer. C'est aussi un support de **socialisation** (je joue avec mes copains, j'attends mon tour...).

- Les jeux d'eau

Ils permettent la **découverte sensorielle** et l'**activité motrice** dans une ambiance affective et sécurisante, souvent sources de plaisir (l'eau enveloppe, caresse...) mais aussi parfois de déplaisir (l'eau peut aussi piquer les yeux, pénétrer dans les oreilles, le nez..).

Ils favorisent également les interactions entre les enfants.

L'enfant les rencontre de diverses façons et dans deux lieux différents :

- Dans la **salle de jeux d'eau**, avec sa fontaine, où est installé aussi un bac à eau transparent, à hauteur d'enfant. Des jouets de transvasement (notion du plein et du vide, du léger et du lourd) et des jouets qui flottent, invitant à tout un imaginaire autour de l'eau (canard, bateau...) sont mis à disposition, dans une eau à bonne température.
- Dans le **patio extérieur**, où est organisé tout un espace aquatique avec piscines, toboggan, bacs à eau à hauteur d'enfant et où les enfants peuvent retrouver les mêmes jouets d'eau qu'à l'intérieur. Ils choisissent eux-mêmes leur endroit d'exploration et peuvent en changer en respectant les règles de vivre ensemble : pas plus de 3 par piscine, pas plus de 2 par bac à eau, attendre son tour au toboggan, s'asperger mais ne pas éclabousser le copain si celui-ci ne le veut pas...

Afin de faire la **différence avec le bain**, les enfants apportent un maillot.

Dans une démarche visant l'autonomie, les enfants sont sollicités pour se déshabiller seuls et pour mettre le maillot qu'ils retrouvent dans une pochette personnelle. L'adulte les accompagne pour se sécher et se rhabiller s'ils sont en difficulté pour le faire seul.

- Les comptines et la musique

Pour l'enfant, c'est avant toute chose, une **découverte des sons** et des **instruments**.

L'objectif n'est pas d'en faire un futur musicien, mais de lui apprendre à écouter et à s'exprimer par un autre moyen que la parole.

La **musique**, associée à d'autres moyens d'expression comme la **danse** ou la chanson, permet à l'enfant de communiquer et de s'épanouir.

La **comptine** permet une mémorisation des mots, des sons, des histoires, elle participe également à l'**éveil corporel** (le geste est souvent associé au chant).

Aussi, l'enfant les rencontre de diverses façons et dans deux lieux différents :

- Tous les matins, après le petit goûter, tous les enfants sont regroupés sur le tapis de la salle d'accueil pour un rituel autour de petites **comptines familiales**.
- Dans le cadre de l'activité dirigée, des **instruments adaptés** à l'enfant sont présentés et proposés pour favoriser l'expression à travers la manipulation.

Enfin toujours dans l'objectif de favoriser l'**écoute** et l'**expression**, des chansons enfantines abordant des thématiques de leur âge leurs sont proposées, à divers moments de la journée, à travers des **CD**.

- Les parcours psychomoteurs

Pour le jeune enfant, qui explore son entourage et ses possibilités motrices, le **besoin de mouvement** est fondamental.

Il sert aussi de moyen de **relation aux autres** : se toucher, se rapprocher, se repousser, s'opposer, partager, sont des expériences fondatrices de la relation. C'est aussi l'occasion de découvrir de nouvelles façons de faire bouger son corps dans le **plaisir** et le bien-être dans un espace contenant et sécurisant.

Ainsi, la mise en place d'ateliers psychomoteurs et sensoriels participe à la **construction psychocorporelle** du jeune enfant (tonus, équilibre, motricité globale mais aussi repères spatiaux et temporels). Il les rencontre de diverses façons et dans deux lieux différents :

- Dans la **salle de motricité** aménagée de sorte que l'enfant, de manière libre et autonome, puisse expérimenter ses potentialités : glisser, sauter, grimper, descendre, tomber, (se) jeter, enjamber...
- Dans le cadre de l'activité dirigée, à l'**extérieur**, où l'adulte aménage un parcours avec divers niveaux d'exploration qui

participent au développement du schéma corporel (image que l'enfant a de son corps), de la coordination et de la motricité fine.

A travers ces activités, l'objectif est d'amener l'enfant à acquérir une plus grande **maîtrise de son corps**, une plus grande **confiance en soi**, dans un cadre de plaisir, suffisamment sécurisant pour qu'il puisse grandir et aborder le monde (les autres et l'environnement) de façon positive. L'adulte l'aide par sa présence sécurisante, et par une parole qui encourage, rassure et soutient.

- L'activité manuelle

Pratiquer une activité manuelle, c'est **agir avec ses mains** sur la matière, les matériaux, en se servant d'outils ou non, pour créer ou fabriquer, en laissant son empreinte.

Elle développe tous les sens et en particulier, les facultés de la main, la motricité fine, la coordination oculo-manuelle et le sens du toucher et de la vue.

Elle permet de développer la créativité et les possibilités d'expression, de vivre une **démarche de découverte**.

Aussi, l'enfant la rencontre de diverses façons par la proposition d'ateliers de peinture, coloriage, découpage/collage, tampons, gommettes, pâte à sel, pâte à modeler, perles, manipulations de diverses matières (éléments naturels, papiers...)...

d) La sensibilisation visuelle progressive à l'écriture

Tout au long de l'année et de **façon progressive**, nous présentons à l'enfant, à travers divers supports, les **lettres** et les **chiffres**. Cette **sensibilisation visuelle** et **orale** doit rester ludique, source de plaisir pour l'enfant, sans pression et sans obligation de résultat. Il va de soi, qu'aucune évaluation des compétences de l'enfant n'est faite.

Aussi, dans un premier temps l'enfant y est confronté par la mise en place de pinces à linge nominatives permettant de marquer le verre par son prénom (lettres bâton). Le fond de l'étiquette est volontairement coloré (différentes couleurs sont proposées) pour faciliter un premier repérage.

Dans un second temps l'enfant va pouvoir repérer, à son rythme, l'écriture (certains vont repérer la première lettre, d'autres la longueur du prénom...).

En janvier, plusieurs puzzles de lettres et chiffres sont mis à disposition pour que l'enfant puisse les manipuler et identifier les caractères (visuellement, mais aussi oralement) : L'adulte accompagne en les nommant pour faciliter et encourager cette 2^{ème} approche de l'écriture.

Courant mars, le tableau des présences du matin s'enrichit d'étiquettes nominatives, toujours en lettres bâton, mais cette fois-ci, sans le repère visuel qu'est la couleur. L'enfant est invité à positionner sa photo, puis son étiquette au-dessous. L'adulte accompagne individuellement les enfants pour les aider par la parole et les encourager à faire et trouver seuls.

En mai, nous rajoutons sur l'étiquette, le prénom de l'enfant en écriture attachée pour le sensibiliser aussi à cette forme d'écriture.

Autour de ce travail de sensibilisation, se construit aussi tout un tissu relationnel dans le groupe (entraide, écoute de l'autre, respect de la place de chacun, reconnaissance de l'autre...).

Toutes ces stimulations éducatives sont indispensables au développement affectif et psychomoteur de l'enfant. Toutefois, il nous semble important de les **amener progressivement**. De même qu'il est important de veiller à ne **pas trop «remplir»** l'enfant au risque de l'enfermer dans un conditionnement qui serait contraire à l'acquisition de l'autonomie. L'autonomie permet à l'enfant de fonctionner sans avoir constamment besoin du soutien des autres.

Avoir compris cela, c'est **accepter** qu'il puisse «**se poser**», ne «**rien faire**»... L'ennui est aussi un tremplin vers la créativité. Pour meubler sa solitude et pour contrer son ennui, l'enfant fait appel à ses ressources personnelles. Il est à l'écoute de son monde intérieur, de ses envies et de ses goûts. Ne rien avoir à faire lui permet de développer son monde imaginaire et sa créativité.

Pour nous, un enfant qui «s'arrête» est un enfant qui **se ressource**, qui **observe**, qui **se construit**, qui **se renforce**.

3) Les repas

Manger est un **besoin vital**, mais aussi un **plaisir oral**.

Autour des notions de socialisation, d'autonomie, de plaisir, de découvertes sensorielles vont s'articuler les **différents moments de repas** accompagnés par des adultes avec des **démarches spécifiques**.

a) Le repas de midi

Les enfants partagent leur repas avec trois professionnelles qui mangent avec eux, par **groupe de 4 maximum**, de façon échelonnée. Les tables sont déjà préparées pour les accueillir (assiettes, verres, cuillères, serviettes avec pinces à linge pour les attacher...). Chaque enfant peut choisir sa place.

Ce **repas en commun** est accompagné de règles, de limites, de négociations, points de repères dans une **socialisation qui se confirme**.

L'adulte permet à l'enfant d'**être acteur** de façon progressive tout au long de l'année : pouvoir se servir seul en fin de premier trimestre, avoir aussi une fourchette plutôt qu'une cuillère, se servir d'un petit couteau en fin d'année...

Mais c'est aussi pouvoir refuser certains aliments après les avoir goûtés, faire un choix dans ce qui lui est proposé comme par exemple banane ou pomme, gâteaux au chocolat ou à la confiture... Lui permettre de choisir c'est aussi exiger de lui d'aller jusqu'au bout de ce choix (je l'ai choisi, donc je le mange), de savoir se servir quantitativement (je ne prends que ce que je suis capable de manger)...

L'adulte veille ainsi à ce que ces démarches ne soient pas de l'ordre du conditionnement mais bien liées à un réel facteur d'autonomie : **intégration du sens, subjectivité qui s'affirme**.

L'adulte accompagne aussi pour que le repas reste un plaisir, un partage, mais surtout un moment fort avec le premier sens que nous lui gardons : **se nourrir**.

b) Le goûter

Moins formel, mais tout aussi ritualisé, et selon le **même protocole** que pour le repas de midi, le goûter est également un moment d'échange, de plaisir, de partage avec comme support le sucré.

- Le matin, ce 1^{er} temps fort regroupant enfants et adultes de la structure, est l'occasion d'un **échange convivial** sur la présence ou non des « copains », sur les événements du quotidien relatés par le parent à l'accueil...
- L'après-midi, il est également un moment fort, encore tous ensembles, avant la séparation d'avec la structure (enfants-adultes) puisque s'en suivent les 1^{ers} départs.

Pour formaliser la fin des repas, les enfants sont invités à déposer leurs verres dans une bassine prévue à cet effet. Ils sont par la suite sollicités pour se laver les mains et le visage avec un gant (un par enfant). L'adulte les accompagne par la parole, dans un souci d'acquiescer les premiers gestes visant une **éducation à l'hygiène corporelle**.

4) La sieste

a) Le coucher

Chaque professionnelle, qui a accompagné les enfants au cours du repas, les prend en charge (4 au maximum), toujours de **façon échelonnée**.

L'enfant est alors, **individuellement**, sollicité par l'adulte afin de se déshabiller seul, d'être acteur le plus possible dans cette étape préalable au coucher.

Il encourage, il établit une relation privilégiée dans l'échange, l'écoute, la prise en compte des habitudes.

L'enfant est ensuite amené au lit, dans un **climat serein**. L'adulte qui accompagne le 1^{er} groupe reste dans la chambre et accueille individuellement les enfants des autres groupes. Il veille à maintenir le calme dans la chambre et **favoriser** ainsi l'**endormissement**, sans pour autant rendre l'enfant dépendant de sa présence puisqu'il n'y restera pas tout au long de la sieste (30 min. maximum).

b) Le lever

Chaque enfant se réveille à son **propre rythme**.

Les professionnelles restent vigilantes au fait que les réveils doivent être **individualisés**, non groupés dans le **respect du sommeil de chacun**.

Elles accompagnent chaque enfant selon les mêmes principes et le même souci éducatif que lors du protocole de coucher.

5) L'acquisition de la propreté

Chaque enfant est un individu unique, certains sont propres tôt, d'autres plus tard.

Dans tous les cas une certaine **maturation neuromusculaire** doit être acquise. Mais la propreté n'est pas qu'une question de développement physique, une **part psychoaffective** joue un rôle important (faire plaisir à ses parents, imitation des plus grands, se détacher...).

La propreté intervient toujours à un moment où l'enfant entre dans la **période de socialisation**.

Se maîtriser, faire tout seul, faire plaisir, autant de pas vers l'**autonomie**. Aussi l'adulte propose le pot ou le WC à des moments précis (après le petit goûter du matin, avant et après la sieste) dans un premier temps, pour finalement arriver à ce que l'enfant y accède de façon autonome, c'est-à-dire qu'il puisse en faire la demande à tout moment et ainsi se gérer seul (se déshabiller, s'essuyer, tirer la chasse, se laver les mains).

Lorsque l'enfant à encore la couche, le change est réalisé en position debout. Les enfants sont invités à attraper leur couche dans un bac prévu à cet effet. Cependant, afin d'assurer une hygiène corporelle correcte, le nettoyage des selles s'effectue sur la table de change.

B. Les positionnements éducatifs de l'équipe

1) Intégration de règles, de limites et d'interdits

Pour **grandir** l'enfant a **besoin de sécurité**.

Sans le soutien de ses parents ou de l'adulte, il ne peut comprendre combien il doit faire attention à lui, prendre soin de son corps, de sa santé, de son développement psychique et intellectuel mais aussi des autres qu'il n'a ni le droit de frapper, ni le droit d'humilier... .

Aussi, l'adulte va avoir pour objectif d'accompagner l'enfant dans cette **découverte de lui-même, des autres et de son environnement**.

Il va l'aider en posant des **repères clairs** (règles), des **limites** à respecter par rapport à l'adulte, par rapport à ses pairs mais aussi par rapport aux objets.

Il va le faire par des **explications**, des **affirmations** mais aussi des **interdits**, sur lesquels l'enfant va pouvoir s'appuyer.

L'enfant va bien évidemment rencontrer des **frustrations** qui vont être prises en compte par l'adulte, dans une **attitude de soutien** mais aussi de **positionnement** face au message délivré, qui par la **répétition** et la **cohérence** vont permettre à l'enfant de **grandir** et ainsi **se structurer**.

Dans les **relations de conflits**, l'adulte est vigilant à prendre en compte aussi bien l'enfant à qui va être posé la règle, la limite ou l'interdit, que l'enfant qui a été « victime de » en donnant du sens à ce qui a été vécu et en prenant en compte les émotions perçues de part et d'autres.

L'objectif de l'adulte est d'**aider** chaque protagoniste à comprendre le pourquoi du conflit, à dépasser le mal-être et ainsi pouvoir continuer à **être ensemble**.

Dans tous ces moments d'émotions intenses (frustrations, colères, pleurs...) l'enfant peut être invité à décharger et à se ressourcer sur une **couette douillette** pour pouvoir ensuite passer à autre chose.

2) Sensibilisation et ébauches à certaines valeurs sociales

Partager, respecter, pardonner : ces valeurs s'apprennent dès la petite enfance, souvent en toute inconscience.

Avant 4 ans, l'enfant ne comprend, clairement, que ce qu'il peut voir ou observer. Il comprend donc difficilement les **valeurs** puisqu'elles sont

abstraites. Lui expliquer le sens ainsi que les conséquences de ses gestes l'aidera à mieux comprendre.

a) « Partager »

A cet âge, l'enfant a l'impression que **tout lui appartient**, sauf si on lui dit le contraire. Pour lui, partager équivaut à se séparer d'une partie de lui-même. Il a également de la **difficulté** à se mettre à la **place de l'autre**.

Aussi, la grande majorité des conflits entre les enfants sont des **conflits de possession**.

L'adulte l'accompagne par la parole en donnant du sens à ce qu'il vit (tu le veux, mais tu ne peux pas parce-que..., mais par contre tu peux...), pour lui faire prendre conscience de l'autre et permettre que la relation soit positive.

Pour autant, partager n'est **pas une obligation** car « l'autre » aussi doit entendre qu'il ne peut pas toujours avoir ce qu'il veut au moment où il le veut (toute puissance).

b) « Respecter »

Le respect est un sentiment qui porte à interagir avec une personne ou un objet avec considération, en le **traitant avec soin**. Il peut s'appliquer à soi, aux autres, aux jouets, à la nourriture, ou encore aux « différences » des autres. Par l'apprentissage du respect, l'adulte fait comprendre à l'enfant que le monde entier ne tourne pas autour de lui, et que les autres aussi ont des besoins et des désirs qui parfois peuvent passer avant les siens. Il l'invite à utiliser la parole pour exprimer son désir plutôt que de passer à l'acte.

Le respect de l'autre c'est aussi intégrer des **notions d'interdit** : ne pas taper, ne pas mordre, ne pas abîmer...L'adulte accompagne par la parole en donnant du sens, en posant l'interdit, en mettant éventuellement l'enfant en pause (sans toutefois mettre au coin), tout en l'aidant à revenir et à passer à autre chose.

Respecter, c'est aussi avoir des **notions de politesse**, l'enfant y est donc confronté par le biais du discours de l'adulte qui utilise chaque fois que cela a du sens les formules (s'il te plaît, merci, bonjour, au revoir...) l'enfant peut ainsi s'en imprégner à son rythme pour l'aider à agir de cette façon à son tour.

c) « Pardonner »

Très souvent, quand on dit à un tout-petit : « Va t'excuser, dis-lui que tu regrettes et fais-lui un bisou. », il le fera parce qu'on le lui demande, mais pas parce qu'il a compris.

Aussi, l'adulte préfère s'attacher à lui expliquer, à **donner du sens** à ce qu'il vit en **situation de conflit** (tu es en colère parce que tu le veux, mais tu ne peux pas l'avoir parce-que l'autre..., mais par contre tu peux faire... ou attendre que l'autre ait fini de s'en servir.), afin qu'il puisse **comprendre ce qui se joue** pour lui et pour l'autre, l'aider à trouver d'autres possibles et ainsi l'aider à dépasser sa frustration.

Cet accompagnement par la parole est une étape préalable à la **notion de pardon**, qui pour nous, n'est **pas appropriée** à cet âge-là (2-3ans).

C. L'accompagnement des parents

Accueillir un enfant, c'est prendre en compte le parent et ses demandes, c'est l'aider à confier son enfant dans un **climat de confiance** où le lien parent-enfant sera préservé.

Les outils de travail de la professionnelle doivent être l'écoute, la communication, la concertation.

Un **relais** doit donc s'effectuer entre le parent et la professionnelle pour favoriser l'**élaboration** d'une **co-éducation** imposée par les circonstances : reprise du travail, désir de socialisation, de faire vivre des rencontres à son enfant (enfant-adultes) dans le respect de chacun (groupe familial-structure).

Pour aider cette co-éducation, la **rencontre** est un support que les professionnelles utilisent : dans des temps de **réunions collectives** sur le vécu de la structure, sur des thèmes relatifs au développement de l'enfant et dans des **temps programmés** avec le couple de parents (problème particulier soulevé par les professionnelles ou les parents).

III. LES MESURES D'HYGIENE

1) Les locaux

Accueillir des enfants en toute **sécurité** c'est aussi prendre en compte le lieu dans lequel ils évoluent, par des **mesures d'hygiène adaptées** afin de prévenir les risques d'infections ou contagions conformément à la législation, mais aussi et avant tout offrir un lieu sain (nettoyage, désinfection) dans lequel est assuré un **entretien rigoureux au quotidien**.

Pour cela, **6h/jr** sont consacrées à l'entretien des locaux suivant un protocole établi.

Tous les mois, un planning garantit l'**entretien complet** de toutes les salles (nettoyage, désinfection).

Le personnel encadrant effectue quant-à lui, l'entretien de la salle de changes :

- Après le goûter et les changes du matin (désinfection/lavabos, pots, wc, remplissage des bacs à serviettes et gants, changement de la serviette pour les mains)
- Après le repas de Midi (désinfection/lavabos, pots, wc, remplissage des bacs à serviettes et gants, changement de la serviette pour les mains changement des sacs poubelles, machine à laver du linge du matin.

Cette salle est effectuée de façon plus approfondie tous les soirs par la personne référente du ménage.

2) L'enfant

Dans notre mission éducative, notre rôle vis à vis de l'enfant est de le familiariser avec les **premières notions d'hygiène et de santé**, indispensables à la construction de son identité en tant qu'individu intégré dans un schéma social.

Aussi, l'enfant est familiarisé à des dispositifs qui permettent d'effectuer, chaque fois qu'il est nécessaire, des mesures relatives au **bien être corporel** :

- Des **boîtes à mouchoirs** sont à portée des enfants. L'enfant peut aussi être acteur, à sa mesure, en sollicitant l'adulte ou non pour mettre fin à son inconfort.
- Des **verres** à la vue des enfants, leurs permettent de demander à boire autant de fois que le besoin s'en fait ressentir.

Si tel n'est pas le cas, les adultes proposent tout de même régulièrement aux enfants, de boire pour une bonne hydratation.

- Un **lavabo** pour le lavage des mains, permet aux enfants d'être acteur dans cet apprentissage.
L'enfant se lave les mains avec du savon liquide, puis se lave le visage avec un gant (à usage unique) face à un miroir et va le déposer dans une corbeille à linge «sale ».
- Des **pots et deux W-C** sont accessibles à l'enfant. Celui-ci est encouragé à faire seul : s'essuyer avec le papier WC, se rhabiller... .
- Des **serviettes de table** permettent aux enfants de se protéger, au moment du goûter ou du repas de midi, de s'essuyer seul, la bouche ou les mains. Elle est prévue pour que l'enfant puisse l'enlever seul et la mettre dans le panier : ce rituel formalisant la fin du repas.

Dans tous ces gestes du quotidien, inhérents à l'hygiène, l'adulte aide l'enfant pour qu'il ne soit pas en difficulté et accompagne par des mots et actions, lorsque cela est nécessaire : L'objectif est de permettre à l'enfant de trouver sens à ce qu'il lui est proposé pour se l'approprier et ainsi l'intégrer comme étant un geste coutumier.

3) Le personnel

Le personnel prend part de façon active aux **mesures d'hygiène** du «lieu de vie ». Il est de plus, soucieux d'effectuer pour lui-même un lavage des mains régulier afin de **limiter** au mieux toute **contamination** de l'autre et de lui-même.

Il effectue également, conformément à la loi, des visites à la médecine du travail, qui assurent son aptitude physique à effectuer son travail, il est d'ailleurs à jour des vaccinations auxquelles il est soumis dans sa situation d'emploi.

4) Les mesures d'éviction

Dans un souci de **protéger l'enfant** pour sa santé et son confort, nos actions comprennent également des actes destinés à **limiter la propagation** des maladies contagieuses :

- Infos aux parents pour qu'ils prennent aussi des mesures préventives.
- Désinfections supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire (épidémies diverses).
- Eviction des enfants qui sont en situation de maintenir la propagation.

IV. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

A. Le partenariat éducatif

1) L'école

Afin de faciliter l'adaptation de l'enfant au milieu scolaire, un **travail de lien** a été mis en place avec l'école.

Ce travail a pour objectif de présenter l'école et l'équipe d'enseignants dans des **rencontres spécifiques**, pour familiariser l'enfant à ce futur lieu de scolarisation.

En concertation avec l'équipe d'enseignants, il est programmé à partir de janvier des moments de visites pour un accueil du matin en jeu libre avec un regroupement en fin de séquence autour de l'enseignant, pour des ateliers de psychomotricité et pour des temps de récréation.

Seuls les **enfants de Puygouzon**, par **petits groupes** (afin de ne pas surcharger la classe) bénéficient de ce partenariat qui s'échelonne jusqu'à fin juin.

Un bilan est fait chaque année pour redéfinir les moments d'accueil et continuer de travailler en cohérence avec le projet de l'école.

2) La médiathèque

Dans le souci de s'ouvrir sur l'extérieur, les enfants vont régulièrement, tout au long de l'année à la médiathèque « **Puygoulire** » de Puygouzon.

Ils s'y rendent **deux fois par mois** par **1/2 groupe** pour découvrir la littérature enfantine de ce lieu. Un adulte les accompagne et anime ce moment, dans un espace aménagé avec des coussins, tapis, bacs à livres...

Une fois par mois, pour **tous** les enfants, deux animatrices de « Puygoulire » animent un atelier autour du livre ou du conte.

A chaque rendez-vous, les enfants sont accueillis par « Lili la souris » la mascotte du lieu.

3) Les assistantes maternelles

A la demande des assistantes maternelles des « Doux doudous » de Puygouzon un travail de lien a été mis en place.

Une fois par mois, elles nous rendent visite par petits groupes : nous mettons à leur disposition la **salle de motricité** pour des séances d'**une heure et demie**. **Progressivement**, nous proposons aux 2/3 ans de leur

groupe d'investir l'espace du **jardin d'enfant** et de participer à l'activité du jour.

Nous sommes **invités** à notre tour **trois fois dans l'année** pour des **ateliers** à thème (noël, pâques et carnaval) dans le local des « Doux doudous ».

Nous proposons aussi d'**associer** les parents, des enfants qu'elles gardent, à nos moments de **rencontres associatives** : goûter de Noël, réunion à thème et spectacle de fin d'année.

Un bilan est fait chaque année pour redéfinir les moments d'accueil et faire le point sur l'évolution de notre projet.

B. Le partenariat institutionnel

1) Le médecin de crèche

Conformément à l'article 10 du Décret du 7/06/2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans « le médecin de l'établissement établit le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant. Toutefois, pour l'enfant de plus de 4 mois, qui ne présente pas de handicap et qui n'est atteint ni d'une affection chronique, ni d'un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, ce certificat peut être établi par un autre médecin au choix de la famille ».

Ses missions sont :

- assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel
- veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et donner avis sur l'éviction d'un enfant
- s'assurer de l'organisation des soins d'urgence
- participer au dépistage des enfants porteurs de handicaps
- participer au dépistage des signes de maltraitance.

2) Le médecin de PMI

Conformément à la législation, il assure le **suivi** en matière de **sécurité des locaux, d'hygiène du lieu et des personnes**, de **conformité** concernant la **réglementation** en vigueur pour notre type de structure.

Il élabore un compte rendu à chaque visite dans lequel il fait le point sur le fonctionnement, le personnel, les locaux, le projet pédagogique et émet un avis qu'il fait parvenir au Directeur de la Solidarité pour le maintien ou non de l'agrément.

3) Le prestataire du service repas

Un **partenariat** avec la **cantine scolaire** de Puygouzon permet la **fourniture** des **repas** adaptés aux besoins des enfants accueillis.

Un **conventionnement** est établi avec la municipalité pour en fixer les modalités et en garantir le bon fonctionnement.

4) La psychologue

Conformément au projet de la structure, elle intervient un mois sur deux (1h30) auprès de l'équipe éducative afin d'assurer une **analyse des pratiques**.

Cette mission est assurée par **Mme SABATIER**, psychologue clinicienne.

5) Les écoles de formation

L'équipe a opté pour accueillir des stagiaires de différentes écoles et formations (E.J.E., A.P., B.E.P. sanitaire et social, C.A.P. petite enfance) avec lesquelles une convention est signée.

Cet accueil nous paraît intéressant car il nous permet de maintenir un **lien avec la «formation»**.

De plus par l'accompagnement que nous nous engageons à offrir, l'équipe se doit en permanence de conforter ses pratiques professionnelles dans la cohérence du projet, afin de permettre au(x) stagiaire(s) de trouver matière à se questionner et favoriser ainsi l'élaboration de ses objectifs de stage.

Nous demandons un **temps d'observation** avant toute implication dans la structure auprès de l'enfant, mais aussi un dialogue permanent afin d'évaluer la réflexion et l'analyse du stagiaire et ainsi lui permettre d'affiner son propre **projet professionnel** dans le respect de celui de la structure et celui du centre de formation.

Des temps de rencontre sont aménagés par l'équipe de direction afin de **soutenir, accompagner** et **évaluer** le stagiaire dans sa réflexion et dans sa pratique.

Dans le souci d'une garantie de qualité d'accueil du stagiaire et de l'enfant, nous limitons volontairement cette formation pratique à 3 candidats d'écoles de formations par année scolaire.

C. Les interventions ponctuelles

1) Le suivi médical occasionnel

Pour faciliter le soin médical de certains enfants et permettre la continuité de l'accueil, la structure accepte les **visites occasionnelles** de **certaines spécialistes** (kiné, infirmier...) en **concertation avec les professionnelles** afin de trouver des **temps adaptés à l'organisation** du quotidien et adaptés au rythme de l'enfant concerné.

2) Les réunions à thème

Les EJE sollicitent **1 fois par an**, des **professionnels de la petite enfance** (psychologue, pédopsychiatre, conteur...) autour d'un **thème défini** en fonction des préoccupations du moment.

Ces intervenants animent ces rencontres avec l'équipe et les parents, **en soirée**, afin de partager, échanger, susciter le questionnement et favoriser la prise de conscience qui peut aider chacun de nous à cheminer autour de cette coéducation.

3) L'animation de fin d'année

Un **professionnel**, de préférence financé par la participation de sponsors, vient offrir aux enfants une **animation adaptée** tout particulièrement aux 6 mois/4 ans. S'en suit un petit repas convivial entre l'équipe, les parents et les enfants et où chacun apporte ce qu'il veut.

V. LES SALARIEES

A. Présentation de l'équipe

1) L'équipe éducative

Elle œuvre dans un **projet commun** répondant au taux d'encadrement requis par les services de P.M.I., afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.

De par une mutualisation du personnel avec le Multi-Accueil, les salariées effectuent un roulement sur les deux structures (1 sem. /2).

Le personnel de la structure se compose comme suit :

- Par roulement (2h/jrs), **2 Educatrices de Jeunes Enfants (E.J.E.)**
Mme **BOUVET Maryline (directrice)** (CDI 32h30/sem.) et Mme **DELPOUX Sandrine (directrice adjointe)** (CDI 32h30/sem.).

[L'E.J.E. est un professionnel spécialisé dans la petite enfance de 0 à 7 ans. Son rôle est d'accompagner l'enfant dans son éveil, de favoriser son développement et son épanouissement, de le préparer à la vie sociale et de prévenir certaines inadaptations physiques et psychiques. Il le fait à partir de connaissances approfondies de l'enfant et de ses besoins (formation sur 3 ans sur concours après le BAC sanctionnée par un diplôme d'état décerné par le ministère de la santé). La préparation de cette profession associe acquisitions théoriques (pédagogie, santé, sociologie, psychologie, législation) et expériences pratiques au cours de stage à temps plein auprès d'éducateurs de jeunes enfants déjà en poste].

Elles sont mandatées pour garantir l'application du règlement de fonctionnement, du cadre et des démarches pédagogiques.

Elles assurent, de fait, la continuité du fonctionnement tant organisationnel qu'administratif, en lien avec l'Association gestionnaire employeur.

FICHE DE POSTE

Directrice/Directrice Adjointe

(Educatrice de Jeune Enfants.)

*** DUREE HEBDOMADAIRE :**

- 32h30 réparties sur 4 jours selon le planning affiché dans les locaux de la structure
- Possibilité de permutation de poste lors des périodes de congés annuels ou de maladie

*** DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :**

Sous la responsabilité de l'association, elles assurent :

1. Un rôle dans le fonctionnement administratif des deux structures.

Elles effectuent des tâches administratives liées au fonctionnement :

- Gestion de la liste des entrées
- Planning des présences hebdomadaires
- Pointage des présences journalières
- Tenue des fichiers des inscrits
- Elaboration des contrats des familles
- Diffusion et réception des documents relatifs à l'inscription
- Etablissement des factures et enregistrement des paiements
- Elaboration, par délégation, des bilans et prévisionnels pour les partenaires financeurs (CAF, MSA, Mairies)

2. Un rôle dans le fonctionnement de l'équipe

Elles veillent à ce que chaque membre du personnel encadrant puisse être responsable et garant du projet éducatif élaboré et réfléchi en équipe. Ceci afin que chacun puisse intervenir sur le jeune enfant dans un esprit de prévention, d'éducation, d'animation et de communication en ayant le souci permanent de favoriser son développement global, son épanouissement et le préparer ainsi à la vie sociale.

Elles mettent en place des outils et actions afin que chaque membre de l'équipe puisse se conformer au mieux au poste qui lui est alloué :

- Accompagnement des nouveaux contrats
- Elaboration des fiches de postes
- Gestion des heures de travail et congés du personnel
- Organisation et animation des réunions de fonctionnement d'équipe
- Suivi de l'application des règles d'hygiène et de sécurité

3. Rôle dans la fonction éducative

- Elaboration du projet pédagogique et mise en application, en collaboration avec les autres membres de l'équipe
- Accueil et intégration du parent et de l'enfant dans un travail de soutien, d'écoute, de réflexion, d'information et d'animation
- Garantie des interventions sur le jeune enfant dans un esprit de prévention, de sécurité physique et psychique, d'éducation et de communication
- Accompagnement des enfants lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des soins quotidiens et des activités
- Participation aux réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, soit 1h30 par mois, en soirée

4. Rôle au sein de l'association

Elles participent et contribuent activement aux projets de l'association.

Elles impulsent et coordonnent (en lien avec le président) la mise en place des besoins et objectifs de l'association et facilitent leurs applications :

- Recrutement du personnel, par délégation, selon un profil de poste défini par leurs soins, suivant le type d'emploi à pourvoir
- Réception et transmission de toutes les informations et documents reçus nécessaires au fonctionnement de l'association
- Coopération et implication dans les décisions inhérentes au fonctionnement de la structure afin d'en garantir le fondement et la continuité (2h de réunion/mois)
- Participation active aux réunions avec les divers partenaires extérieurs (CAF, PMI, Mairies...)
- Présentation pour l'AG de Juin des règles de fonctionnement des deux structures

Elles doivent toujours tenir informé la Président de tout évènement ou accident, survenu soit dans les locaux soit sur l'enfant afin que cela puisse être pris en considération puis restitué soit à l'association soit aux parents. De même qu'elles doivent signaler à la Direction de la Solidarité tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou dans le fonctionnement.

- Par roulement, **2 Auxiliaires de puériculture (AP)**, Mme **JULIEN Mathilde** (CDI 32h30/sem.) et Mme **MORIAUX Sophie** (CDD 32h30/sem.).

[L'A.P est une professionnelle paramédicale dont le rôle est de favoriser la santé et le développement de l'enfant. Elle dispense des soins spécialisés et participe à l'organisation des activités. Sa formation comporte 18 semaines d'enseignement théorique et 27 semaines de stage. Elle est sanctionnée par un diplôme professionnel dispensé par des écoles agréées].

Leur rôle est d'accompagner l'enfant et/ou le groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychiques soient offertes dans le respect des démarches pédagogiques du lieu d'accueil.

Elles peuvent **par délégation** assumer la responsabilité de l'accueil au sein de la structure.

<p><u>FICHE DE POSTE</u> <u>Educateur Petite Enfance</u> (Auxiliaire de Puériculture.)</p>
<p><u>* DUREE HEBDOMADAIRE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 32h30 réparties sur 5 jours selon le planning affiché dans les locaux de la structure. - Possibilité de permutation de poste lors des périodes de congés annuels ou de maladie.
<p><u>* DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :</u></p> <p>Sous la responsabilité de la Direction, elle a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le projet pédagogique, veiller à ses applications en collaboration avec les autres membres de l'équipe et participer à sa réflexion - Par délégation, accueillir le parent et l'enfant dans un travail d'écoute, de réflexion, d'information, de conseil et d'animation - Accompagner l'enfant pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychologiques, soient offertes - Accompagner et encadrer les enfants lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des soins quotidiens et des activités - Veiller au respect des mesures d'hygiène tant pour les enfants que pour le matériel utilisé et les locaux - Veiller à utiliser les outils mis en place pour la bonne gestion du stock - Participer aux réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, soit 1h30 par mois, en soirée <p>Elle doit toujours tenir informé la Direction de tout évènement ou incident, survenu soit dans les locaux soit sur l'enfant afin que cela puisse être pris en considération puis restitué soit à l'association soit aux parents.</p>

- **4 Auxiliaires Petite Enfance** titulaires du **CAP Petite Enfance**, dont Mmes **DELERIS Marie-Line** (CDI 17h30/sem.) et **HOLLEVILLE Stéphanie** (CDD 17h30/sem.) en alternance, et par roulement, Mmes **PRATS CHRISTEL** (CDI 32h30/sem.) et **PLAZOLLES Marine** (CDI 32h30/sem.)

[Personnes qui bénéficient d'une formation de 2 ans, les préparant à assurer l'accompagnement de l'enfant au quotidien avec des notions sur les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité de l'enfant et l'entretien des espaces de vie].

Elles sont sous la responsabilité de l'équipe de direction ou de la professionnelle présente, leur rôle est d'accompagner l'enfant et/ou le groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychiques soient offertes dans le respect des démarches pédagogiques du lieu d'accueil.

FICHE DE POSTE
Auxiliaire Petite Enfance
(CAP Petite enfance)

*** DUREE HEBDOMADAIRE :**

- 17h30 ou 32h30 réparties sur 5 jours selon le planning affiché dans les locaux de la structure.
- Possibilité de permutation de poste lors des périodes de congés annuels ou de maladie.

*** DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :**

Sous la responsabilité de la Direction ou de la Technicienne petite enfance présente, elle se voit confier les tâches suivantes :

- Soutenir le projet pédagogique par des actions en accord avec la référence qui lui est confiée
- Seconder l'Accueillante pour lui permettre d'accueillir l'enfant et son parent, sans avoir à gérer le reste du groupe
- Accompagner suffisamment ce groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychologiques, soient offertes
- Accompagner et encadrer les enfants lors des repas, de l'endormissement, du réveil et des activités
- Effectuer des changes et des soins d'hygiène
- Assurer la préparation des repas des bébés et la mise en place des repas grands/moyens
- Veiller à utiliser les outils mis en place pour la bonne gestion du stock.
- Effectuer des tâches d'entretien des locaux
- Participer aux réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, soit 1h30 par mois, en soirée

Elle doit toujours tenir informé la Direction de tout évènement ou incident, survenu soit dans les locaux soit sur l'enfant afin que cela puisse être pris en considération puis restitué soit à l'association soit aux parents.

NB: Mercredi, horaires et personnels réduits (Mutualisation des deux structures pour une capacité de 20 enfants).

2) Le personnel de service

Mme **ESTEVE M-Paule** (CDI 20h) assure l'entretien des locaux du Multi-Accueil et du Jardin d'enfants. Elle est secondée par **1 Auxiliaire Petite Enfance** titulaire du **CAP Petite Enfance** Mme **RAYSSAC Jessica** qui

assure plus particulièrement l'entretien des locaux du jardin d'enfants (2h/jour).

Elles sont sous la responsabilité de l'équipe de direction ou de la professionnelle présente, leur rôle est d'assurer et veiller à l'**entretien et à la désinfection des locaux** selon un protocole détaillé et un planning établis.

FICHE DE POSTE
Personnel de service

*** DUREE HEBDOMADAIRE :**

- 20 heures réparties sur 5 jours selon le planning affiché dans les locaux de la structure.

*** DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :**

Sous la responsabilité de la Direction ou de la Technicienne petite enfance présente, il se voit confier la responsabilité du ménage avec les tâches suivantes :

- Entretien et désinfection complète des locaux et du matériel selon le protocole détaillé, donné en début de contrat et suivant le planning mensuel.
- Veiller au bon entretien du matériel mis à disposition et signaler toute dégradation éventuelle.
- Tenir un état du stock en produits ménagers et en informer les responsables de commandes suffisamment à l'avance, pour ne pas être en rupture.
- S'assurer de la fermeture de la structure au moment de partir (fenêtres, volets, portes, portail) et signaler toute dégradation éventuelle.

Il doit toujours tenir informé la Direction de tout évènement ou incident, survenu soit dans les locaux afin que cela puisse être pris en considération puis restitué soit à l'association.

B. Le travail d'équipe

Le travail d'équipe, c'est permettre à chacune d'entre nous, par sa vie dans la structure et le rôle qui lui incombe de s'exprimer, de proposer, d'analyser, de réfléchir.

Il est donc nécessaire de prendre du recul, ceci lors de **temps de réunions** qui sont l'occasion de mettre en commun nos observations, notre questionnement afin de les affiner, les objectiver, dans un cadre professionnel sous-tendu par le projet pédagogique.

1) La réunion de fonctionnement

Temps de rencontre (1h30 tous le 2 mois).

- des réajustements concernant le fonctionnement organisationnel sont partagés et explicités pour que le sens en soit donné et qu'ainsi

chaque membre de l'équipe en garantisse l'application en s'y sentant impliqué.

- l'accompagnement de l'enfant dans sa globalité est parlé, réfléchi et posé afin que ce dernier rencontre une cohérence dans les actions menées, pour lui permettre de se construire et ainsi évoluer de façon positive au sein de la structure.

Cette réflexion peut être sous-tendue par un travail sur un thème abordant le développement du jeune enfant.

Par le biais de ces échanges, l'équipe évalue ses pratiques, les conforte ou les réajuste pour finalement enrichir son approche de l'enfant et ainsi construire les actions éducatives dans lesquelles elle pourra mieux s'affirmer.

2) L'analyse des pratiques

Temps de rencontre (1h30 tous les 2 mois).

Elle est animée par une psychologue clinicienne (**Mme SABATIER Pascale**), afin de réfléchir ensemble aux difficultés éventuelles rencontrées par l'équipe, lors de l'accompagnement de l'enfant et/ou de sa famille.

Elle aide à réajuster les actions dans le souci de répondre au mieux à la « problématique ». L'équipe prend donc en compte l'enfant dans une dimension globale (psychique, familiale, sociale...) afin de donner du sens à ce qu'il vit.

Cette réflexion peut faire émerger des situations nécessitant un soutien plus spécifique et cela suppose une orientation de l'enfant et de sa famille, par les professionnelles, vers des lieux de consultations plus appropriés à la situation.

Cette démarche entre dans la mission de prévention qui étaye notre travail social.

L'élaboration du projet pédagogique est le fruit d'une réflexion d'équipe, après avoir pris en compte l'adéquation des besoins du jeune enfant, des demandes parentales, des possibilités du lieu d'accueil et de la réglementation en vigueur.

L'objectif premier est toujours de donner un sens aux actions entreprises, afin d'offrir à l'enfant et aux parents une qualité d'accueil et d'accompagnement dans la cohérence et avec toujours le souci de s'inscrire dans une mission de prévention.

BOUVET Maryline
Directrice

DELPOUX Sandrine
Directrice Adjointe

Approuvé par le Conseil d'Administration du 18/07/2017
TERRIER DE LA CHAISE Annabelle
Présidente

SOMMAIRE

PREFACE : Le Projet d'Etablissement

A. Un projet social autour de deux structures Petite Enfance p 1

B. Un projet pédagogique p 1

I. PRESENTATION

A. Une petite structure pour les 2 ans – 4 ans p 3

B. L'espace p 3

1) Le hall d'entrée vitré p 3

2) Le lieu de vie p 4

a) L'espace du « jeu symbolique » avec à disposition p 4

b) L'espace des jeux éducatifs p 4

3) La chambre p 5

4) La salle de change p 5

C. Les espaces communs avec le Multi-Accueil p 5

1) La cuisine p 5

2) L'espace repas p 6

3) La salle d'eau p 6

4) La salle de motricité p 6

5) Le patio p 7

6) La bibliothèque p 7

7) Le bureau p 7

8) Le jardin p 7

D. Une journée type **p 9**

II. LES DEMARCHES PEDAGOGIQUES

A. L'accompagnement de l'enfant **p 11**

1) L'accueil p 12

- a) La séparation p 12
- b) Les retrouvailles p 13

2) Le jeu : un des besoins fondamentaux de l'enfant p 14

- a) L'activité libre et le jeu symbolique p 14
- b) L'activité « dirigée » p 15
- c) Les supports d'activité proposés p 16
- d) La sensibilisation visuelle progressive à l'écriture p19

3) Les repas p 20

- a) Le repas de midi p 20
- b) Le goûter p 21

4) La sieste p 22

- a) Le coucher p 22
- b) Le lever p 22

5) L'acquisition de la propreté p 22

B. Les positionnements éducatifs de l'équipe **p 23**

1) Intégration de règles, de limites et d'interdits p 23

2) Sensibilisation et ébauche à certaines valeurs sociales p 23

- a) « Partager » p 24
- b) « Respecter » p 24
- c) « Pardonner » p 25

C. L'accompagnement des parents **p 25**

III. LES MESURES D'HYGIENE

1) Les locaux p 27

- 2) L'enfant p 27
- 3) Le personnel p 28
- 4) Les mesures d'éviction p 8

IV. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

A. Le partenariat éducatif **p 30**

- 1) L'école p 30
- 2) La médiathèque p 30
- 3) Les assistantes maternelles p 30

B. Le partenariat institutionnel **p 31**

- 1) Le médecin de crèche p 31
- 2) Le médecin de PMI p 31
- 3) Le prestataire du service repas p 32
- 4) La psychologue p 32
- 5) Les écoles de formation p32

C. Les interventions ponctuelles **p 33**

- 1) Le suivi médical occasionnel p 33
- 2) Les réunions à thème p 33
- 3) L'animation de fin d'année p 33

V. LES SALARIEES

A. Présentation de l'équipe **p 35**

- 1) L'équipe éducative p 35
- 2) Le personnel de service p 38

B. Le travail d'équipe

p 39

1) La réunion de fonctionnement p 39

2) L'analyse des pratiques p 40